Delémont, le 31 mars 2014

Question écrite

Pour le groupe socialiste,

Antennes et radiations non ionisantes : état des lieux

Depuis la présentation du projet du Creux –de- la –Terre on sait que certains secteurs proches des zones habitées de la ville sont impropres à l'habitat en raison de la forte intensité des rayonnements non ionisants, spécialement ceux émis par une puissante antenne.

Nous formulons 3 questions dans le but d'établir un état des lieux(intensité des radiations non ionisantes) sur toute la zone habitée delémontaine:

- 1. Cette zone est imbriquée dans un quartier d'habitation : s'est-on assuré que les précautions définies dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)* sont respectées ? En cas de doute ne faut-il pas faire remplacer ou éliminer les antennes en cause ?
- 2. Etant donné que des installations de ce type sont très largement dispersées en ville et sur le pourtour, connait-on la densité de rayonnements ionisants pour l'ensemble du domaine bâti ?
- 3. Ce paramètre sera-t-il pris en considération dans la mise en place du prochain PAL, c.-à-d. dans les secteurs habités et habitables du futur plan d'aménagement local?

Marc Ribeaud

Dibeaud

Malli

*http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19996141/index.html